



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/52/L.28
17 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Rapport du Comité de la planification du développement

Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, République-Unie de Tanzanie* : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 46/206 du 20 décembre 1991 sur le rapport du Comité de la planification du développement et les critères d'identification des pays les moins avancés,

Prenant note de la décision 1997/223 du Conseil économique et social en date du 18 juillet 1997, relative à la recommandation du Comité de la planification du développement de faire sortir Vanuatu de la catégorie des pays les moins avancés,

Prenant note également de la lettre du Premier Ministre de Vanuatu¹ dans laquelle celui-ci énonce les raisons pour lesquelles il considère que l'examen du classement de Vanuatu devrait être renvoyé à l'an 2000,

Soulignant que le Comité de la planification du développement doit tenir pleinement compte de l'indice de vulnérabilité lorsqu'il évalue le classement des pays les moins avancés,

Tenant compte des vues et observations exprimées par les délégations au cours du débat consacré au rapport du Conseil économique et social par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, le 11 novembre 1997,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ A/C.2/52/5, appendice, annexe.

1. Réaffirme le contenu des paragraphes 4 et 5 de sa résolution 46/206 concernant les dispositions transitoires;

2. Se félicite que le Groupe de travail III du Comité de la planification du développement soit convoqué au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 17 au 19 décembre 1997 pour examiner les résultats des travaux techniques et les conclusions de la réunion du Groupe d'experts, donnant ainsi suite à sa résolution 51/183;

3. Décide de maintenir Vanuatu sur la liste des pays les moins avancés jusqu'à ce que le Comité de la planification du développement se penche de nouveau sur cette question au cours de son prochain examen, en l'an 2000.
